

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 7-468-1935 promulguant dans la colonie le décret du 19 octobre 1935 portant publication et mise en application provisoire des lettres échangées le 6 septembre 1935 entre la France et les Pays-Bas.

n° 7-468-1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
28 novembre 1935

Numéro JO  
n° 468 du 30/11/1935

Date du numéro  
30 novembre 1935

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 19 octobre 1935 portant publication et mise en application provisoire des lettres échangées le 6 septembre 1935 entre la France et les Pays-Bas, inséré au Journal officiel de la République française des 21 et 22 octobre 1935

**Vu** la dépêche du Ministre des colonies n° 2074 du 30 octobre 1935,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— promulguant à la cote française de Somalis le décret du 19 octobre 1935 susvisé, portant publication et mise en application provisoire des lettres échangées le 6 septembre 1935 entre la France et les Pays-Bas.

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout besoin sera.

**SILVESTRE.**